L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:
Vendredi, 13 *Mars* 1829.

INTERIEUR.

TRIBUNAUX DE LA NELLE-ORLEANS.

COUR CRIMINELLE—12 *Mars.*

L'Etat } Accusé d'avoir fourni des
en. } dans papiers a des esclaves aux
James Armstrong. }

Le Jury a trouvé l'accusé *coupable*.—Le Juge prononcera la peine plus tard.

La Cour s'est alors ajournée à Lundi matin à 10 heures.

Il paraît que le Juge prononcera Lundi, la peine que doit subir Gayarré.

Extrait du Mobile Commercial Register.

1er. *Mars.*

A l'Editeur, ayez la bonté de donner avis que trois cadavres d'hommes qui l'on suppose avoir été noyés, ont été trouvés flottant sur la côte nord de l'île Dauphine, le 10 de février. L'un de ces corps avait un habit bleu, un gilet de même couleur, des pantalons de couleurs mélangées, et 5 piastres dans sa poche; le second que l'on suppose s'appeler Dawson, avait une chaîne et des pantalons bleus, 62½ cents dans sa poche, et une montre avec initiales dessus; le troisième avait un habit et des pantalons bleus, et l'on a trouvé dans sa poche une montre en or; on suppose qu'il s'appelle Robert Carr. Le coroner a conservé son portefeuille, montre et l'argent. Les corps ont été enterrés dans l'île, au delà de la marque de la haute mer, en présence du Col. L. D. Vanliency, Jesse Turner, et Antonio Gonzales.

E. RILEY.

EXTERIEUR.

☞ Les navires *Olympia* et *Benjamin Morgan*, arrivés hier du Hâvre, ne nous ont point apporté de journaux, par la raison sans doute qu'un autre navire, parti quelques jours avant eux, en aura été chargé. Cependant, on nous a fait l'amitié de nous communiquer quelques numéros du *Journal des Débats*, dont on trouvera ci-après divers extraits :

FRANCE.

Paris, 15 *Janvier.*

Par une ordonnance du Roi, il est accordé à M. le comte de la Ferronays, un congé de trois mois pour le rétablissement de sa santé. M. le garde-des-sceaux est chargé du portefeuille des affaires étrangères en son absence.

ANGLETERRE.

Londres, 11 *Janvier.*

La position des alliés, c'est-à-dire celle de la France et de l'Angleterre, est singulière en ce qui concerne la Grèce. Dans la Morée, les armées françaises, aidées par les vaisseaux anglais, ont débarrassé le pays des Turcs et des Egyptiens, tandis qu'au delà de la Morée, les Grecs continuent la guerre pour leur propre compte, envoyant même des expéditions de la péninsule à cet effet. Il serait difficile de concilier cet état de choses. Notre intention n'est pas de faire la guerre aux Turcs, mais seulement de défendre les Grecs; maintenant, si nous leur permettons de faire la guerre en les protégeant contre les conséquences de leurs témérités, ce n'est pas une protection, mais un encouragement agressif; une pareille marche ne peut être utile au salut des Grecs, leur premier besoin étant d'être protégés contre l'extermination. Cet objet ayant été atteint, ils n'ont rien de mieux à faire que de s'abstenir d'une guerre désastreuse dans le vaste pays où ils se trouvent aujourd'hui leur sûreté; avec toutes les ressources qu'ils possèdent pour le développement de leur prospérité, ils ne valent guère mieux que des sauvages intelligens. En retour de la protection efficace qui leur a été offerte, ils devraient au moins s'abstenir d'hostilités qui embarrassent leurs protecteurs, et des expéditions ne devraient pas être envoyées des forteresses dont ils doivent la possession à l'intervention étrangère. Nous voudrions voir les Turcs chassés de l'Europe; mais il y a des règles de justice pour eux comme pour les autres nations, dont ils ne doivent point se départir. La plus mauvaise conséquence de cet état de chose serait d'encourager l'esprit militaire, qui n'est déjà trop manifesté pour la civilisation de la Grèce."

Ce dans le *Morning Chronicle*:

"Nous pensons qu'on n'a plus aucun motif de douter du fait que le cabinet britannique a pris la résolution d'envoyer immédiatement un agent à Constantinople, afin d'ouvrir des négociations tendantes à mettre, s'il est possible, fin aux hostilités ruineuses entre la Russie et la Porte, et que ce diplomate recevra des instructions afin d'obtenir une amnistie provisoire. On pense que cette mesure a été adoptée à l'instigation directe du gouvernement français, ou au moins avec la sanction cordiale et sa vigoureuse coopération. On désigne, pour remplir cette mission importante, lord Granville, notre ancien ambassadeur à la cour de France; lord Stranford, dont la mission à Constantinople a été bien plus tôt terminée qu'on ne l'espérait, et qui a l'avantage d'être initié aux mystères de la diplomatie ottomane, et lord Stuart de Rothesay, notre ambassadeur actuel à Paris. Ce dernier connaît parfaitement les vues du gouvernement français sur cette question, et pense que s'il était choisi pour cette mission spéciale, il serait le dépositaire des instructions des cabinets de France et de la Grande-Bretagne, dont les vues sont absolument les mêmes sur ce point. Les rapports fréquents du prince de Polignac avec le duc de Wellington paraissent à-

voir eu d'autre but que cet objet. L'ambassade projetée n'aurait même aucune immédiate avec les négociations remis à Naples en ce moment; dont les conférences sont remises d'un jour à l'autre, éloignée, et qui embrasseront des sujets moins réels que ceux qui forment le principe direct d'une mission spéciale."

AUTRICHE.

Vienne, 4 *Janvier.*

On lit dans l'*Observateur autrichien* :

"Le premier numéro du *Courrier d'Orient*, qui doit se publier à Paris, contient la lettre suivante du chiliarque Tsavella, à son frère, sous la date de Granchori, près Karpenisi, le 28 novembre :

"Mon honorable frère,

"Ta lettre du 12 m'a fait le plus grand plaisir. Les circonstances nous ayant éloignés l'un de l'autre, notre correspondance a été suspendue; cependant, nous nous trouvons tous très-bien; nous sommes vainqueurs et nous allons en avant. Nous avons battu, le 3 de ce mois, les ennemis à Lomotico, et nous leur avons donné une bonne leçon. Sur 1200, il ne nous en est échappé que 180, et nous les avons poursuivis dans leur retraite sous Kartan-Aga. Nous avons fait prisonnier 100 Turcs avec leur commandant Achmet-Aga, ainsi que son neveu et plusieurs autres beys et agas. Tous les autres sont restés sur le champ de bataille. Les bagages de l'ennemi sont tombés au pouvoir du vainqueur, et les Hellènes se sont enrichis par le butin.

"Les troupes auxiliaires ennemies, amenées par Dunan Pacha et Aslan-Bey Vorcodari, ayant appris cette défaite des leurs, voulurent retourner sur leurs pas le 7 et 8. Dès que nous nous aperçûmes de leur dessein, nous tombâmes sur elles, nous les poursuivîmes à la distance de quatre lieues, et nous les chassâmes jusqu'à Domnitza. Nous leur tuâmes environ 60 hommes, parmi lesquels se trouvaient plusieurs officiers du premier rang et le neveu d'Aslan-Bey. Nous avons fait en outre 5 prisonniers. Le nombre des blessés, parmi lesquels est Aslan-Bey lui-même est considérable. Les Hellènes ont fait de nouveau un riche butin. Nous n'avons perdu que deux hommes dans cette affaire. Le chiliarque Vrathos est entré dans la province de Patradschick. Les Kondogenci et les autres habitans de la province se sont joints aux troupes grecques.

"Quant à moi personnellement, je suis arrivé dans la province de Karpanissi, et les Joldanci, ainsi que les autres habitans, se sont réunis sous mes ordres. D'un autre côté, le général Danzel est arrivé avec 2000 hommes dans les montagnes d'Agrafa, et toutes les provinces de la Grèce occidentale, reconnaissant leurs véritables intérêts se sont jointes à lui et ont secondé ses mouvemens. Le stratarque Demétrius Ypsilanti étend ses opérations dans la Grèce orientale, et s'est avancé jusqu'à Salone. Voilà, mon cher ami, quel est l'état des affaires. Tu me demandes des renseignemens sur la situation de l'ennemi. Je vais te communiquer ce que j'ai appris du commandant Vaikesi.

"Les Turcs, continue Tsavella, n'ont que des troupes irrégulières et sont mal retranchés; ils manquent d'artillerie, excepté celle des forts, mais celle-ci est en mauvais état. Ils ne peuvent compter sur des renforts, parce que le sultan a d'autres guerres à soutenir; et d'ailleurs la discorde a allumé son flambeau entre nos ennemis d'Albanie. Je te parle témérairement du généralissime de l'armée française; la haute considération que nous avons pour sa personne.

"Je suis, etc. KITZO TSAVELLA."

Correspondance.

SS. EE. —— Ya escampa y llueven guijarros! ¡ que cabeza tan redonda tendrá el que há dirigido el panejírico de la *bula* expedida por el señor cónsul de nuestra república, que aparece impreso en el periodico de VV. de ayer! ¡es muy bella nada por cierto de *prevenir ruinas naciones*, circular un aviso del que ha de resultar doble cuidado para que á aumenten las tinieblas, á cuyo favor se significa ser los trabajos! ¿y el señor cónsul ignora que las leyes de este pais prohiven los alistamientos, ó recluta y que debia ocurrir á las autoridades, con mas ventajas para el servicio de nuestra nación? ¿se le oculta que los enganchadores serian castigados sin indulgencia? ¿y no se repara en dar fuerza al enemigo con un impreso que á lo lejos hará creer, que la republica se vé amenasada de nuebos vaiyeñes? ¿y se dán encomios á una circular que perjudicará el comercio y derramará males gravisimos sobre muchas familias inocentes?

Señor *de los veinte Mexicanos*: nos parece que entre V. y nuestro señor cura rijirian á las maravillas un establecimiento para enseñar diplomacia y lengua castellana. *Ea! pues señor*: así como adoptaremos para todos los comunicados que acaso ofrezcan tan elegante exclamacion, le ofrecemos subscribirnos á su academia, y no olvidar el tratamiento de *señoria* oficial de: *Dios y Libertad*. Nueva Orleans 13 de Marzo de 1829.

DOS MEXICANOS Y NO VEINTE.

FEUILLETON.

UN TRAIT D'HEROÏSME
sans succès.

☞ Qu'on nous vante encore l'antiquité, les beaux traits de Scipion, de César et consorts; c'est bon pour les enfans et pour ceux qui ne connaissent pas l'histoire moderne; des faits bien plus héroïques que tous ceux de ces grands-là, ont jonché trop peu d'années et de siècles et de lieues nouvellement couvert dans nos yeux sans que nous y prêtions garde, quelquefois au moment même où nous venions de nous

veiller sur toutes les sublimités de l'histoire romaine & grecque. On l'a dit, et bien n'en plus vrai, un commandant de bataillon ou un caporal, en s'exposant [illegible] Scipion avec sa princesse espagnole, s'il y trouvait une semblable Dulcinée, passerait pour un franc scélérat. Le "*frappe, mais écoute*," ce grand mot, n'a-t-il pas été répété, que dis-je? peut être des milliers de fois par des gens de l'héroïsme desquels personne ne s'est jamais douté? Combien [illegible] dont nul n'a pas tenu compte chez les pauvres peuples modernes, aussi glorieuses et bien plus profitables à la patrie que celle de Régulus? Combien..... Mais vous vous impatientez, cher lecteur, vous demandez à quoi aboutit tout ce verbiage. Patience, j'arrive au fait.

J'allais parler de ce grand général qui, ne pouvant arrêter la débandade de ses troupes, dans une affaire un peu chaude, se mit à galoper à leur tête, en criant comme un sourd: "ils ne fuient pas! ils suivent leur général!" Sans chercher à énumérer chez les nations nées du demembrement de l'empire d'Auguste, tous les généraux, dont on n'a parlé que pour en rire, qui se sont amusés à galoper de la sorte à la tête des fuyards de leur armée, je dis que la même action, ou des actions toutes semblables, ont été répétées assez souvent de nos jours, par des hommes qui n'ont jamais aspiré à l'honneur d'être généraux, et dont, quelquefois, on ne dit pas un mot le jour même de leur gloire; voyez donc ce que pourra dire la postérité.

— Au diable vos digressions! au fait, au fait.—M'y voilà, m'y voilà.

Je parlais de cette admirable présence d'esprit..... de l'héroïsme, veux je dire, de ce général romain ou grec qui se mit à fuir, avec ceux qu'il ne put arrêter. (je ne me rappelle pas son nom, mais n'importe, dirait Rousseau, il suffit que ce soit une belle action) et j'allais, pour corroborer ce que j'en ai dit, citer un fait qui vient de se passer sous nos yeux. La petite goëlette *Innocente*, tranquille au Bassin se reposait de ses voyages sur mer; Paddy Scott (l'endevé Paddy Scott!) et deux autres garnemens que le diable tentait aussi, ne se mettent-ils pas dans la tête d'aller, pour se refaire l'estomac, manger des huîtres dans la baie de la Mobile! Mais comment faire sans pirogue? bah! cette goëlette n'est, sans doute, d'aucun usage, nous pouvons l'*emprunter*.—Sitôt dit, sitôt fait: voilà mes trois *démons* à bord de l'*Innocente*, et pagaye, petit pagaye pour *les Piquets*. Le propriétaire, M. James Berry, i formé de la petite promenade qu'allait faire sa chère *Innocente*, avec des gens qui le sont si peu, accourt tout essoufflé, et atteint les fuyards à la tour du lac Pontchartrain, au moment où ils allaient pousser au large; il les harangue, il s'évertue à leur prouver leurs torts, et surtout à leur faire voir qu'ils ne peuvent *débaucher* ainsi son *Innocente*: peine inutile, soins superflus! ils ne l'écoutent pas; ils sont affamés d'huîtres; or on sait que ventre affamé n'a point d'oreilles. M. Berry implore l'assistance du gardien de la tour..... encore en vain! Mais une idée, une idée excellente lui vient tout-à-coup: il ne peut [illegible] du péril qui la menace, il s'y expose avec elle; il ne peut arrêter les fuyards, il va fuir avec eux; et aussitôt, il s'élance à bord.... *On lève l'ancre, on part*.—Vous voyez bien qu'il y a là juste deux fois autant d'héroïsme que dans l'action du général! mais écoutez ce qu'advint de tout ceci.... Arrivés aux Cheminées, c'est-à-dire, à environ 5 lieues de la Passe-à-Christiane, nos aventuriers apperçurent la goëlette *Post-Boy*, à l'ancre près de la terre, et *Paddy Scott* se dit aussitôt: "Un homme " illustre expliqua jadis à Alexandre de " Macédoine la seule différence qu'il y " ait entre les conquérants du cent, de " mille lieues de pays, et un *capitaine* de " navire qui en *conquiert* un autre: c'est " le plus et le moins, voilà tout. Et puis, " j'ai besoin de vivres pour mon voyage, " il est trop juste [illegible] on prenne où j'en trouve. Mais [illegible] (regardant " M. Berry) ne me comprendra jamais, il " faut m'en débarrasser." Cela posé, il engage le propriétaire de l'Innocente à aller prendre [illegible] frais sur le rivage, et faire provision d'eau pour la traversée. Dès que son [illegible] en dehors vers, Paddy Scott gouverne sur le Post Boy, monte à l'abordage, s'empare, *par le droit de la guerre*, de tout ce qu'il trouve de comestibles, s'est ressaute sur sa barque, cingle vers le vaste Océan, et plante là M. James Berry, qui remplissait sa tâche avec un imperturbable sang froid. O ingratitude des modernes siècles! voilà comme les conquérants de nos jours récompensent le dévouement et l'héroïsme. Si vous ne voulez pas m'en croire, allez plutôt demander au *capitaine* Paddy-Scott lui-même, et à ses deux lieutenans.—Mais où sont-ils?—Ils flottent encore.

LEGION—ATTENTION.

LA LEGION de la Louisiane prendra les armes au lieu ordinaire, Dimanche le 15 courant. La ligne se formera à dix heures précises. Les Commandans des compagnies passeront leurs ordres en conséquence.

Par ordre du Lieut. Colonel,
D. AUGUSTIN,
12 mars *Adjudant* pro-temp.

Café.

LES soussignés viennent de recevoir par le brick Monticello et offrent à [illegible] à leur magasin, encoignure des rues Xavier et Echoupitoulas,

1200 sacs de Café, belle qualité [illegible]

[illegible] CHAPEAUX de Castor superfin [illegible] à toutes les autres précédemment [illegible] à vendre en gros et détail par le soussigné.

10 Jan E. DEBERGUE.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Départs.

Navire Ladia, Parker, Havre, I Ogden et Co.
Navire Delas, Willams, N York, Goualay et co.
Brick Mopaz, Brown, Baltimore, J P Payson.

Arrivés.

Bateau à vapeur Porpoise, Wood, de la Passe Sud-Ouest; il a remorqué jusqu'au cabanage des pilotes, les navires Mars et David Cannon, les goelettes Tres Amigos et Josefa. Le vent soufflait avec violence de l'O. S. O. Le Porpoise a quitté la passe Mercredi après midi à 4 heures, et il n'y avait rien en vue. Les navires Jane et Ohio, partant, ainsi que deux bricks et une goëlette, étaient à l'ancre. Le remorqueur a amené le brick Monticello et la goëlette United-States, venus dans du Port-au-Prince.

Bateau à vapeur Columbia, Crain, du Bayou-Sarah, avec du coton et des passagers.

Bateau à vapeur Commerce, Stodera, de Nashville, avec 12 bts tabac 198 balles coton, [illegible] et J Dick, 56 do à J G Banks, et Brothers et B et West, 2 do 10 bts tabac à J W Bedlove, 75 do à J Bicks, 5 do à White et McClean, 27 pièces de fonte à J Stucker, 54 pièces d'emballage à I Ogden, 3 barillets graisse à [illegible] —70 passagers. L'Ohio était monté de 12 pieds: le Cumberland et le Tennessee étaient en hausse.

Entrés.

Brick Monticello, Harvey, du Port-au Prince, à J W Zacharie et co. 4766 [illegible] sacs café J J & A Jonau, Townsley et Prieur—9 passagers.

Boël. United States, Craighead, du Port au Prince, avec 1100 sacs café à divers consignataires. Il est parti en compagnie du brick Belle Victoire, Harvey, pour ce port.

Navire Olympia, Wood, Havre, avec un chargement à Perret et Charbonnet; E. L. Bernard, J G Lasalle; P Dubertrand; M Miramond; et à ordre, une vache de Normandie à N Morse.—2 pas.

Navire Benjamin Morgan, Mathieu, en 51 jours du Havre, sur lest, à S P Morgan et Co. Il est parti en compagnie avec les navires Bolivar et Olympia, et le navire français l'Eugène, tous pour ce port. Le 3 Février, lat. 29 20, long. 31 53, il a parlé au brick Mary, parti depuis 21 jours de Newport pour les îles Canaries—le 8, lat. 28 36 long. 34 20, parlé au navire Bolivar, Welch, ayant 21 jours de mer—le 25, parlé au navire Olympia—le 5 Mars, à environ 30 milles Sud du Cap St. Antoine, rencontré le brick français l'Amédée, de Bordeaux, ci-devant capt. L Bourdieu, totalement abandonné, ayant toutes voiles dehors et en travers; le capt. Mathieu envoya son second et quatre hommes à bord, ils trouvèrent la table mise, des souliers et des hardes éparpillés sur le pont, les malles du capt. ouvertes, et le lest aux environs des pompes dérangé; à l'exception de cela, tout était en bon ordre. Il paraît par un journal trouvé à bord, qu'il était parti depuis peu de jours de Xagua, (Cuba) pour la Havane. Laissé le second et quatre hommes à bord, avec ordre de diriger le bâtiment sur ce port.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 15 MARS 1829.

MR. ARRISTIPPE premier élève de Talma, acteur du théatre français &c.

Une représentation de

Sylla,

Tragédie en 5 actes, de Mr. Jouy. Mr. ARISTIPPE jouera le rôle de Sylla.

Suivie d'une representation de

Jean de Paris

Opéra en deux actes, paroles de St. Just, musique de Boyeldieu.

Incessamment,—*Polder, ou la Bourrasque d'Amsterdam*; *Marie*, opéra nouveau, en trois actes, orné de 2 décorations nouvelles peintes par Mr. Develle.

En attendant,—*Les Templiers*, tragédie, Mr. ARISTIPPE jouera le rôle du Grand Maître.—*Athalie* tragedie de Racine, avec les chœurs, musique de Gossec.—*La Dame du Lac*, opéra [illegible]

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

Sixième classe pour 1829. Le tirage aura lieu le samedi 18 avril 1829.

GROS LOTS.

$8,000—3,000—2,600—2,000 1,600—1,140—6 de 800—6 de 400 —6 de 100—138 de 50—690 de 10 & 600 de 5.

Montant ensemble a $70200

Prix des Billets.

Entiers, 5 piastres; demis, 2 50; quarts 1 25; Paquets de 9 billets, 45, garantis ne pas tirer moins de 20 piastres.

On pourra se procurer des billets à 4 piastres (prix du propectus), jusqu'au 11 avril, en s'adressant au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 68.

J. VIGNAUD, L. VIDAL.
13 mars *Administrateurs.*

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs, qu'il a ouvert une souscription pour un beau Bal Paré de Société, qui aura lieu dans la Salle d'Orleans, le jour de la St. Joseph, 19 Mars,

Les souscripteurs accompagnant des Dames, payeront leur souscription trois piastres et recevront leur billet ainsi que des billets pour les Dames qu'ils accompagneront en déclinant leurs noms; et, ceux des souscripteurs qui n'en accompagneront point, payeront leur billet deux piastres.

Les cavaliers qui n'auront point souscrit à l'heure du bal, payeront en souscrivant leur billet trois piastres. Tous les billets seront personnels.

28 fév. E. BERTUS

VROUMAGE offre à vendre les articles suivans reçus par le Philetus, du Havre.

3 balles Toile écrue pour pantalon.
7 dito Coutil do. pour pantalon.
Provisions intérieures.
300 baques. Vin rouge de toutes qualités.
1500 caisses dito et blanc dito.
300 dito Prunes.
Huile d'olive, fil de Rennes, 61 à voiles [illegible] Champagne mousseux, bon [illegible] eau de Cologne, &c. &c. 27 fév.

[illegible] Cloches à vendre chez [illegible] F. GAYOL & Co.

VENTES A L'ENCAN.

Par T. Mossy & Co.

SAMEDI, 14 du courant, à midi et demi, à la bourse de Hewlett, il sera vendu UNE HABITATION de trois arpents de face sur cinquante de profondeur, située sur la rive droite du fleuve, à deux milles au dessus de cette ville. Il y a sur cette terre une belle et grande maison à étage, composée d'une salle à manger, deux salles de compagnie, huit chambres à coucher, une cave et un office, avec galerie tournante en bas et galerie sur le devant et les côtés en haut.

Les autres bâtisses consistent en une grande cuisine, avec chambre à repasser y attenant, une petite maison de deux chambres, un magasin, une écurie, un étable à vaches, une remise, un poulailler, un pigeonnier et cinq cabanes à nègres.

La terre est établie en jardins potagers, vergers et sauvages. Les jardin de devant est entouré de haies d'orangers, les vergers sont plantés d'orangers, pêchers, pruniers, pommiers et autres fruitiers.

Cette campagne est remarquable par la beauté de son site, d'où l'on jouit de la vue de la ville et du port.

Conditions.—1, 2, 3 et 4 ans de terme, avec billets endossés à satisfaction, en hipothèque jusqu'à parfait paiement. 10 mars—3t.

Par J. Le Carpentier.

IL sera vendu Samedi, 14 Mars, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan,
20 pipes Eau-de Vie,
50 do. Genièvre,
Condition, à la vente. 7 mars.

Par J. Le Carpentier.

IL sera vendu, pour clôture une facture, Jeudi 12 mars, à 4 heures de l'après-midi, dans les magasins de Mr. David Olivid, rue Conti, entre les rues Royale et Bourbon,
70 barriques Vin de Bordeaux,
6 tierçons Vin blanc de Grave,
300 caisses Vin rouge de Médoc. 7 mars.

VENTE PAR LE MARSHAL.

E. Carnal h. de l. ve. Alce Montgomery h. de l.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P Smith, juge associé, j'exposerai en vente le Lundi 23 Mars, à midi, devant le café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une vieille jument borgne, un dray et les harnais—saisis dans l'affaire ci-dessus.
13 mars. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

La Comp. de Navigation d'Orl. vs. Th. Marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. Bermudez juge associé, j'exposerai en vente le Lundi 16 Mars, à 4 heures P. M. au Bassin Carondelet—Deux lots de Terre, situés près dudit Bassin, et désignés sous les numéros 33 et 34, chacun de vingt pieds de face à la rue Toulouse, sur 41 pieds de profondeur (mesures française), sujets à une rente de 6 pour 0/0 par an comme suit:

Lot No. 33, sur un capital de $2300, et le lot No. 34, sur le capital de $2300. L'une et l'autre rente, et la bâtisse en bois qui a été jusqu'ici employée pour une forge, appartenant à la Compagnie de Navigation.
12 mars. L. DAUNOY—Marshal.

AVIS AU PUBLIC.

DEVANT nous absenter de cette ville, et aller en Europe pour quelques mois, nous prions les personnes auxquelles nous pourrions devoir de nous envoyer leurs comptes dans tout le courant de ce mois, et nous les paierons, comme nous avons toujours fait, sans le moindre retard. Nous prions aussi les personnes qui nous doivent de venir solder les leurs dans le même délai, pour ne pas nous obliger à des réclamations désagréables, et nous prouver que la bonne opinion que nous avons toujours eue de leur probité était méritée.

RAMON VIOSCA.
GASPAR RUPIA.

Pour le réglement des comptes de R. Viosca, on les enverra chez Mr. Joaquin Viosca, au coin des rues St. Philippe et Levée, No. 119; et celles de G. Rupia, au magasin de Mr. Geronimo Gelpy, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de la Marine, No. 114. 12 mars—3

AL PUBLICO.—Debiendo ausentarme de esta villa para Europa, por algunos meses, suplicamos á las personas á quienes pudiamos ser deudores, tengan la bondad de dirigirnos sus cuentas en todo el mes actual, las que satisfaremos, como hasta aquí, sin la menor demora. Igualmente rogamos á las señoras que nos adeudan, se dignen saldar las suyas en el mismo término sin dar lugar á penosas reclamaciones, justificando así el concepto de probidad que siempre nos han merecido.
Nueva Orleans, 9 Marzo 12 de 1829.

RAMON VIOSCA.
GASPAR RUPIA

Para el arreglo de cuentas de R. Viosca se dirigirán á la casa de D. Joaquin Viosca esquina de las calles de San Felipe y Levée, núm. 119; y para las de G. Rupia, al almacen de D. Gerónimo Gelpy, bajo la Fonda de la Marina, núm. 114.

SALLE ST.-PHILIPPE.

Samedi 14 *Mars, il y aura*

Un grand Bal paré.

Prix d'entrée—une piastre. 13 mars

SALLE DE BAL,
Encoignure d'Orléans & Bourbon.
Samedi prochain, 14 Mars
Grand BAL paré.

Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. *Prix d'entrée.*—Une piastre. 7 mars.

SALLE DE BAL,
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.
JEUDI, 19 *MARS* (*Jour de la St. Joseph.*)
A la demande d'un grand nombre de personnes
ON DONNERA UN
GRAND BAL PARÉ,
Extraordinaire, de Société pour les Dames Seulement.

L'orchestre sera composé de quinze musiciens, qui exécuteront les contre-danses et walses les plus nouvelles.—Afin de maintenir le bon ordre et l'harmonie, on nommera huit commissaires pour diriger le Bal. Personne ne sera admis s'il n'est proprement mis. Le bureau sera ouvert pour MM. les Cavaliers.
Prix d'Entrée—Une Piastre 50 cents.

Changement de Domicile.

NICOLAS & KEELER ont transporté leur Magasin de Chapeaux, de la rue du Canal à celle de Chartres, près Conti, dans le magasin ci-devant occupé par S. W. Oakey & Co.
11 Mars

TIERCES sur la Havane, à vendre par Bonnaffon Creuilly. 12 fév

TALLOW & WHISKEY.—100 bbls Tallow, 75 do Whiskey, for sale by
E. M. D.[illegible]